



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### 2018/38

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

Besger  
Levrault

ID : 019-251903100-20180309-2018\_38-DE

Séance du 9 mars 2018 à 18 H 00

\*\*\*

**Date de convocation : 20 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 9 mars 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

#### Objet : Affectation du résultat

Nombre de membres en exercice : 150  
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix  
Présents : 93  
Votants : 91 x 1 voix + 2 x 6 voix = 103  
Et Pouvoirs : 3 x 1 voix + 2 x 6 voix = 15

#### INVESTISSEMENT

- Dépenses réalisées :	1 469 626.50 €
- Recettes réalisées :	2 982 862.65 €
	-----
- Solde des opérations de l'exercice	+ 1 513 236.15 €
- Résultat antérieur reporté	- 658 456.01 €
	-----
- Résultat cumulé au 31/12/2017	+ 854 780.14 €
	-----
- Restes à réaliser en recettes	+ 43 849.66 €
- Restes à réaliser en dépenses	957 516.80 €
	-----
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 58 887.00 €</b>

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses réalisées :	18 834 526.34 €
- Recettes réalisées :	18 622 126.95 €
	-----
- Solde des opérations de l'exercice	- 212 399.39 €
- Résultat antérieur reporté	+ 1 413 396.88 €
	-----
- Résultat cumulé au 31/12/2017	+ 1 200 997.49 €

Compte tenu du résultat ci-dessus, je vous propose :

- d'affecter la somme de 58 887.00 € au besoin de financement de la section investissement au compte 1068.
- d'affecter le solde de la section de fonctionnement soit 1 142 110.49 € à la ligne 002 du Budget Primitif de l'exercice 2018.

**La présente délibération est approuvée à l'unanimité.**

Le Président,

**Yves LAPORTE**